



## Procédure d'inscription

### **IMPORTANT**

Les documents utiles [programmes, moyens pédagogiques...] sont disponibles sur la page '[Tarifs et documentation](#)' de notre site internet public [www.eidb.fr](http://www.eidb.fr).

CRÉATION D'UN COMPTE SUR LE CLUB EIDB (intranet).....	1
FICHE DE RENSEIGNEMENT (OU DOSSIER DE CANDIDATURE) .....	1
ENTRETIEN AVEC LE SECRÉTARIAT.....	2
ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE .....	2
SIGNATURE DU CONTRAT DE FORMATION.....	2
PAIEMENT DES ARRHES.....	2
CONFIRMATION D'INSCRIPTION.....	3
*INFORMATION FINANCEMENTS* .....	3
*INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES* .....	3

### **CRÉATION D'UN COMPTE SUR LE CLUB EIDB (intranet)**

Pour commencer une inscription à une formation, il est nécessaire de créer un compte sur le Club EIDB.

Une vérification de la validité de votre adresse mail sera réalisée avant tout accès à la plateforme.

Vous pourrez également télécharger des **devis nominatifs** une fois votre compte validé sur le Club EIDB.

#### **Accéder au Club**

<https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/club/login>

ou depuis le bouton "Se connecter" sur notre [site internet](#)

*Nous demandons votre nom, votre prénom et votre adresse mail pour créer ce compte. Si vous ne donnez pas suite à votre inscription, vous pourrez demander une suppression qui sera effective dans le mois.*

### **FICHE DE RENSEIGNEMENT (OU DOSSIER DE CANDIDATURE)**



Cette étape se réalise en ligne, dans la rubrique '**Inscriptions**' une fois connecté-e à votre compte sur le Club EIDB.

Vous pouvez déposer un dossier de candidature par type de formation. Une fois la formation choisie, merci de compléter les champs demandés avec attention.



## **Important :**

Pour toutes les formations, nous vous demandons une photo d'identité à télécharger lors du dépôt de votre dossier de candidature.



Dans le cas d'une candidature à la formation **Artisan Boulanger Bio**, nous vous demanderons également un document justificatif de votre dernier diplôme obtenu (qui doit être au minimum de niveau 3 - CAP BEP, mais peut être supérieur).

Après étude des fiches de renseignement reçues et si votre fiche est sélectionnée, un entretien sera à planifier avec le secrétariat. À défaut, nous vous informerons du refus de votre candidature.

## **ENTRETIEN AVEC LE SECRÉTARIAT**

Cet entretien, d'une durée de 10 à 60 minutes selon la formation choisie, permet d'échanger en détail sur le déroulé de la formation et ses prérequis et de présenter votre projet professionnel le cas échéant.

Pour les formations Artisan Boulanger Bio, cet entretien se fait en visio, et un test rapide sera réalisé afin d'évaluer vos capacités d'utilisation de logiciels de tableurs [Excel, Calc...].

Les financements possibles pourront aussi être évoqués à ce moment là.

## **ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE**

**[UNIQUEMENT pour les Formations « Artisan Boulanger Bio » ]**

Les candidat-e-s retenu-es pourront être invité-e-s à contacter le directeur pour un second entretien en visio également. Cet entretien nous permet de confirmer l'adéquation entre vos attentes, votre projet et ce que propose la formation.

## **SIGNATURE DU CONTRAT DE FORMATION**

**Si le(s) entretien(s) est / sont validé(s), vous serez invité-e à signer le contrat de formation (signature électronique en ligne, via notre prestataire Live Consent)**

Une fois que vous avez signé votre contrat, vous disposez d'un délai de rétractation de 10 jours.

## **PAIEMENT DES ARRHES**

**Après ce délai de rétractation, les arrhes seront encaissées afin de finaliser l'inscription.**

Il est possible de payer par virement, prélèvement automatique ou chèque. Les informations relatives au montant et aux moyens de paiement seront disponibles sur votre espace intranet.



## CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après encaissement des arrhes par l'EIDB et vérification de l'ensemble des éléments, votre inscription sera confirmée par le secrétariat. Aucune inscription n'est définitive avant cette confirmation.

### \*INFORMATION FINANCEMENTS\*

Vous trouverez des informations concernant les financements possibles ici :

<https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/prise-en-charge.php>

**Comme mentionné dans les conditions générales de vente \*, nous vous rappelons que le versement des arrhes vous engage sur la formation.**

Aucun versement d'arrhes ne doit être effectué si le, la candidat-e n'a pas la garantie de pouvoir financer la formation dans son intégralité, notamment en cas de refus d'accord de prise en charge. Le cas échéant, en cas d'annulation et sauf cas de force majeure, les arrhes seront conservées par l'organisme de formation, selon les conditions stipulées dans les conditions générales de vente \*.

*\* consultables sur le site internet [www.eidb.fr](http://www.eidb.fr), ou en annexe du devis ou du contrat de formation*

### \*INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES\*



Pour le logement : <https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/hebergement.php>



Pour l'accès à l'école : <https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/acces.php>



Pour l'accessibilité : <https://ecoleinternationaledeboulangerie.fr/accessibilite.php>